CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E39151** **VALABLE JUSQU'AU** **27/11/2027**

ÉDITÉ LE 21/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/09/1997

Raison sociale : AVENIR DECONSTRUCTION

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 26/11/2018

Capital : 1 500 000

4 AVENUE DESCARTES
33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX 1998B00819

Siret : 413 824 319 00037

Code NACE : 4311Z

Numéro caisse de congés payés : 0016510

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000011305394804

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000011316356904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 05 57 77 13 13 **Fax :** 05 57 77 06 90

Portable :

Responsabilité légale :
SAS A.S (439 827 882) / RENIER JEAN-PHILIPPE PRÉSIDENT

Site Internet : www.avenirdeconstruction.com

E-mail : e.duris@av-dc.com

Effectif moyen : 261 **Tranche de classification :** EFF5 **Chiffre d'affaires H.T. :** 81 512 124 **Tranche de classification :** CA10

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1113	Démolition - déconstruction (Technicité supérieure)	261	11/09/2024
1153	Démolition par explosifs		11/09/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025